



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Propriété intellectuelle

Question écrite n° 1357

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc a pris connaissance avec intérêt du Livre vert sur le droit d'auteur et le défi technologique que vient de publier la Commission des Communautés européennes. Il s'étonne toutefois que la Commission ne traite pas dans ce document de la nécessaire harmonisation de la durée de protection accordée par les droits d'auteur et droits voisins aux auteurs, aux artistes et aux producteurs. Il demande en conséquence à Mme le ministre des affaires européennes si elle compte agir auprès de la Commission des Communautés européennes afin qu'elle complète son travail sur ce point important et qui nécessite une action sans plus tarder.

Texte de la réponse

Reponse. - La parution du Livre vert sur le droit d'auteur et le défi technologique, réalisé par la Commission des Communautés européennes, correspond à un engagement pris dans le Livre blanc sur « l'achèvement du marché intérieur ». Il ne s'agit en l'espèce que d'un premier document de réflexion sur les problèmes qui se posent dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, document ayant pour objet de servir de base à de larges consultations des milieux intéressés. Comme le remarque l'honorable parlementaire, la question de l'harmonisation de la durée de protection accordée par les droits d'auteur et droits voisins aux auteurs, aux artistes et aux producteurs n'est pas évoquée. Elle constitue cependant sans conteste un élément important du débat et sera évoquée avec les milieux professionnels. Le ministre des affaires européennes, en étroite liaison avec le ministre de la culture, recueillera l'opinion des milieux intéressés avant que les négociations véritables ne s'ouvrent.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1357

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2286